

# **COMMISSION DROITS DE L'HOMME**

# Plan d'action de la Commission pour 2015-2017

### **Enoncé**

- 1/ Le Conseil de l'Europe (CdE) introduisant un plan stratégique pour contribuer à l'émergence de sociétés inclusives,
- 2/ La Commission permanente (CP) d'avril 2015 ayant adopté un plan d'action visant à renforcer la participation de la société civile aux processus décisionnels,
- 3/ La Commission droits de l'homme (ComDH), s'associant à l'ensemble de ces deux orientations politiques complémentaires, se propose de centrer désormais ses travaux sur :

### Les discriminations des groupes vulnérables.

# **Justification**

- Le phénomène de discrimination constitue une entrée transversale aux compétences de la ComDH: l'extrême pauvreté, les traitements dégradants et inhumains, la violence faite aux minorités, la place des enfants et plus généralement de la jeunesse, les souffrances des populations migrantes, le discours de haine, la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, etc.
- Lutter contre les discriminations revient aussi à <u>soutenir le processus de</u> ratification de la Charte sociale européenne.

#### Dès lors.

- Portant son attention sur les discriminations établies à partir du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'ethnie, de la nationalité, du handicap, de la conviction (philosophique ou religieuse), de critères socioéconomiques, et d'autres éléments de catégorisations,
- Attentive aux conséquences desdites discriminations sur l'égal accès aux <u>droits</u> <u>fondamentaux indivisibles</u> ainsi que sur l'égale jouissance de ces droits,
- Mobilisée pour dresser des rapports circonstanciés assortis de préconisations et recommandations appropriées,
- Prête à proposer des outils concrets pour limiter, voire éliminer certains processus discriminatoires,
- Prête à joindre les résultats de ses travaux à ceux des Commissions thématiques de la Conférence des OING ainsi qu'à ceux des organes du CdE,

La ComDH entend contribuer par la lutte contre les discriminations à renforcer la participation de la société civile aux processus décisionnels, composante centrale de sociétés inclusives respectueuses des droits de l'homme.

### **Processus**

Les fiches signalétiques remplies par les groupes de travail (GT° de la ComDH indiquent que les travaux en GT constituent un temps fort des sessions de la Conférence. En outre, l'expérience montre que les GT travaillent entre les sessions.

Outre les travaux qu'ils mènent actuellement, les groupes de travail de la ComDH vont être amenés à se mettre en relation avec les branches nationales – régionales – locales des ONG et OING de sorte à s'intégrer au schéma suivant :

- Discriminations dans l'accès et la jouissance des droits civiques :
  - o GT Défenseurs des droits de l'homme (liberté d'association, liberté d'expression)
  - Comité d'experts liberté d'association
  - o GT lutte contre la torture, les traitements dégradants et inhumains
  - o GT droits des enfants
  - Experts handicap
  - Lien avec les orientations du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH)
  - Lien avec les orientations du Groupe de rapporteurs sur les Droits de l'Homme (GR-H)
  - Commission Droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire (APCE) Lien avec la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)
- Discriminations dans l'accès et la jouissance des droits économiques et sociaux :
  - o GT droits des enfants
  - GT extrême pauvreté
  - Experts handicap
  - o Travaux avec l'experte égalité entre les femmes et les hommes
  - o Lien avec la Charte sociale
  - o Commission de l'APCE
- Discriminations dans l'accès et la jouissance des droits culturels :
  - o GT discours de haine
  - GT extrême pauvreté
  - Experts handicap
  - Lien avec la direction de la jeunesse : Conseil consultatif
    Comité directeur

## Zone géographique

Le présent plan d'action ne vise pas à dénoncer des gouvernements plutôt que d'autres car aucun pays, quelles que soient sa position géographique et le niveau socioéconomique moyen de sa population, n'est hors de critique.

Les tensions économiques qui sévissent en Europe constituent un contexte dans lequel l'instrumentalisation à caractère populiste des mouvements migratoires accentue des réflexes de rejet et de discriminations concrètes.

Les accès Sud et Sud-Est de l'Union européenne (UE) présentent des fragilités particulières propices au développement des discriminations.

A l'évidence, les efforts – très insuffisants ! – consentis pas l'UE à la question migratoire sont plus particulièrement orientés vers le Sud. C'est la raison pour laquelle la ComDH portera ses efforts particulièrement sur les accès Sud-Est à l'UE :

- Roumanie
- Moldavie
- Bulgarie
- Grèce

## Objectif stratégique

Il s'agit pour la ComDH:

- a) D'établir des études de terrain précises pour en tirer des rapports experts et procéder à des préconisations concrètes assorties de bonnes pratiques et d'outils concrets.
- b) D'œuvrer pendant la durée de ce plan d'action, en concertation avec les Commissions thématiques de la Conférence et avec les organes du CdE de sorte à faire converger les efforts investis par toutes les parties afin de peser autant qu'il est possible sur les autorités locales, nationales et européennes.
- c) De transférer, si possible, des compétences concrètes aux OING et ONG locales.

Si ce plan d'action entre en complémentarité avec les plans d'actions des Commissions thématiques et si le Bureau de la Conférence valide le présent plan d'action, alors les responsables des GT de la ComDH réunis le mardi 23 juin 2015 de 08h30 à 09h15 seront mobilisés pour le mettre en œuvre.